



**DECISION**

***Concernant la signature d'un contrat de location  
pour un véhicule PEUGEOT 307  
avec la société CREDIPAR – PEUGEOT FINANCEMENT***

---

**HT/SD  
N° D SG N° 06/305**

Le Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L.2122-23 relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mai 2006 intervenue pour l'application des articles précités, rendue exécutoire le 16 mai 2006 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

**DECIDE**

- de signer un contrat de location pour un véhicule PEUGEOT 307 avec la société CREDIPAR-PEUGEOT FINANCEMENT, dont le siège social est situé 12 avenue André Malraux à LEVALLOIS-PERRET (92300), enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le n° 317 425 981, pour une durée de trente-six mois, moyennant un loyer trimestriel de 1 622,08 €TTC.

Fait à ROYAN le 25 octobre 2006

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 30 octobre 2006

Le Maire,  
H. LE GUEUT